Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 80 (1992)

Heft: 7

Rubrik: Suisse actuelles

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Emploi

Statistiques

(pbs) – Pour la première fois, l'Office fédéral des statistiques publie les résultats d'un sondage effectué auprès de 16 000 personnes. Relevons quelques chiffres qui peuvent intéresser les femmes:

- 47% seulement de la population active a un horaire fixe; les autres ont un horaire plus (21%) ou moins (27%) flexible;

- 40% des personnes actives travaillent habituellement le samedi ou le dimanche et 21% occasionnellement pendant les jours dits fériés;

- 75% seulement des actifs travaillent uniquement le jour, 13% accomplissent leur service entre 19 et 24 h, 7% travaillent le soir ou la nuit, 2% uniquement la nuit;

- les femmes représentent le 42% de la population active, mais le 59% des chômeurs; 56% d'entre les femmes actives ont des enfants de moins de 15 ans; 3/4 d'entre elles ont des postes à temps partiel; dans 38% des cas, c'est un membre du ménage qui prend soin des enfants pendant que la mère travaille, dans 20% des cas les enfants sont confiés à quelqu'un de l'extérieur (parenté, crèche, etc.), dans 24% des cas les enfants ne sont placés sous la garde de personne, et dans 12% des cas les mères arrivent à s'occuper elles-mêmes de leurs enfants.

Médias

Le 14 juin des journalistes

(srl) – Lors de la grève des femmes de l'année dernière, les femmes journalistes – du moins celles qui adhéraient aux objectifs du mouvement – se sont trouvées confrontées à un dilemme cornélien. Fallait-il manquer de solidarité envers les grévistes, et travailler quand même, afin d'assurer une bonne information sur l'événement, ou fallait-il faire grève, au risque de laisser les journalistes hommes maîtres du champ?

Beaucoup d'entre elles ont adopté cette dernière solution. Et c'est sans doute là l'une des raisons pour lesquelles la couverture médiatique de cette journée historique a été certes retentissante mais largement insatisfaisante sur le fond. Un groupe de femmes issues de l'Union suisse des journalistes (CP 7, 3000 Berne 21) et du Syndicat suisse des médias (Bodmerstr. 3, 8002 Zurich) fait le point dans une brochure éditée par ces deux organisations.

Ainsi Catherine Cossy, auteure de la partie française, relève-t-elle que dans la plupart des médias la grève des femmes a été «ridiculisée, détournée, mignardisée». Un exemple parmi d'innombrables autres, ce titre de 24 Heures: «Journée à l'eau de rose». La Tribune de Genève parle de «ces dames». Comme dames patronesses, relève Catherine Cossy... A la Radio romande, l'événement a été traité en gros, de manière sérieuse et complète, grâce aussi à l'engagement des collaboratrices, ce qui n'a pas empêché certains journalistes de succomber à des poncifs du style: «je remplace une consœur qui tout en rose, milite tendrement!»

Conclusion de la brochure: il faudra encore beaucoup se battre pour que la presse prenne au sérieux les intérêts des femmes.

Egalité

«Et pourquoi pas une femme?»

(pbs) – Sous-titre: «Les métiers n'ont pas de sexe». Mais bien les offres d'emploi! FS reviendra dans un prochain numéro sur l'analyse faite par le Bureau fédéral de l'égalité de ces offres, mais disons tout de suite que l'on peut se la procurer auprès de l'OFCIM, 3000 Berne (10 fr.) et qu'un excellent petit résumé, gratuit, est disponible auprès du Bureau de l'égalité, Postfach, 3000 Berne 6.

Chômage

Triste avance féminine

(sk) – Dans un communiqué, l'USS (Union syndicale suisse) indique qu'à la fin juin 84 704 personnes aptes au travail étaient officiellement inscrites au chômage, dont 34033 femmes. Cela signifie que, si le taux global est stationnaire à 2,7%, les femmes restent les plus touchées avec un taux atteignant les 3%. Selon l'OFIAMT, la stagnation économique persiste et rien ne permet d'envisager un renversement rapide de la situation. Les différences régionales se sont encore accentuées: l'ensemble de la Suisse alémanique arrive à un taux global de 2,1% (Zurich en tête), le Tessin enregistre 4,8%, alors que les cantons romands oscillent entre 3% (Fribourg) et 5,3% (Genève).

Union syndicale suisse

Changement au secrétariat

(sk) – Après quinze années passées au sein du secrétariat de l'USS, Beat Kappeler mettra dès la fin de l'année un terme à ses activités pour se consacrer au journalisme et à la formation

En 1993, c'est donc Margrit Meier, secrétaire de l'USS, qui reprendra en main le dossier européen. Parallèlement, Margrit Meier continuera à s'occuper des questions féminines et d'égalité ainsi que de commerce extérieur.

Femmes et violence

Des mesures enfin!...

(**pbs**) – «La Violence et les Femmes»: c'est le sujet auquel est consacré le N° 2/1992 de *F Questions au Féminin* récemment paru. Nous y reviendrons, car il pose des questions importantes. Mais notons déjà qu'on annonce

 pour le 24 septembre à Berne le vernissage d'une exposition itinérante sur les abus sexuels envers les jeunes filles et les garçons (Bureau de l'égalité);

 pour l'automne, la publication des résultats de la première recherche suisse sur le harcèlement sexuel:

 pour le 1er janvier 1993,
l'entrée en vigueur de la loi sur
l'aide aux victimes de la violence. Tribunal fédéral des Assurances

Equité

(**pbs**) – Arrêt de fin mai (NZZ 29 mai): cas d'une assurée qui touche une rente de 1008 fr. jusqu'en 1987, lorsque son mari atteint 65 ans.

Une rente de couple de 2160 fr. leur est versée.

Mais trois ans plus tard les époux divorcent, et on n'attribue plus à la femme qu'une rente de 992 fr.

Contrairement à la décision du tribunal de Bâle Campagne, le TFA décide que cette assurée a droit à une rente équivalente à celle qu'elle touchait jusqu'en 1987, augmentée des adaptations intervenues dès lors.

Sexisme

Timbres Helvetia 1992

(pbs) - A la suggestion de la juriste socialiste bâloise Margith von Felten, dix-neuf conseillères nationales appartenant à quatre partis politiques différents ont demandé le 19 juin au Conseil fédéral d'arrêter la distribution de ces timbres qu'elles jugeaient offensants pour les femmes. Cette émission, faite en liaison avec le Festival international de la bande dessinée à Sierre, semble avoir eu grand succès et a été rapidement épuisée. Elle n'a pas été renouvelée.

Zurich

Egalité dans l'administration

(pbs) – Le Bureau de l'égalité a constaté que la participation des femmes dans les 161 commissions de l'Administration cantonale n'était que de 17,86% (période 1991-1995). Selon la décision du Conseil d'Etat, il faut tendre à ce que cette proportion passe si possible à 30% lors du renouvellement des mandats.

Votations Le choix décisif

itoyennes et citoyens suisses fourniront au soir du 27 septembre une première indication sur leur position quant à la future intégration de la Suisse à l'Europe communautaire. Ils doivent en effet se prononcer sur le projet de nouvelles lignes ferroviaires à travers les Alpes (NLFA) qui a été attaqué par un référendum.

Et dans la foulée, ils donneront leur avis sur trois autres sujets, tous également contestés par un référendum: le nouveau droit foncier rural, la révision de la loi sur le droit de timbre et la réforme du Parlement.

Transversales alpines: un vote sur l'Europe

NLFA ou Alp-transit, c'est le chantier du siècle, soit la construction de deux transversales ferroviaires alpines avec des tunnels de base pour le Loetschberg-Simplon et par le Saint-Gothard, qui devraient permettre de faire face d'ici 2010 ou 2015 à la fantastique croissance de la demande de transport des voyageurs et des marchandises en Europe. Il s'accompagne, d'une revalorisation de la ligne du Simplon, de l'amélioration du raccordement de la Suisse romande et de la Suisse du Nord-ouest au réseau européen des trains à grandes vitesses et de l'intégration de la Suisse orientale aux NLFA.

Devisé à l'issue des débats parlementaires en 1991 à 14 milliards de francs, le chantier du siècle devrait coûter, de l'aveu même du conseiller fédéral Adolf Ogi, chef du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie (DFTCE), quelque 24 milliards de francs, compte tenu du renchérissement et des intérêts, la réalisation des ouvrages intervenant par

étapes et les demandes de crédits soumises aux Chambres fédérales au fur et à mesure des besoins.

La mise à disposition des futures NLFA et le développement dans l'intervalle de l'offre suisse en transport combiné ont permis à la Suisse de négocier avec la CE (Communauté européenne) l'Accord sur le transit, dont l'atout principal pour le grand public est de limiter à un minimum l'accès au réseau routier des poids lourds de 40 tonnes.

L'arrêté fédéral sur les NLFA, approuvé par les Chambres fédérales à une confortable majorité lors de la session d'automne 1991, a suscité un référendum, lancé par le Parti écologiste suisse, avec l'appui d'un comité d'opposition uranais hors parti. L'un et l'autre sont déçus, parce que cet arrêté ne prévoit pas de mesures contraignantes en faveur du transfert de la route au rail pour le trafic de transit à longue distance. Et surtout ils redoutent que les NLFA ne coûtent finalement bien plus cher que prévu.

Ce référendum n'a abouti que de justesse après un nouveau décompte des voix.

Ce vote est d'importance, car si le peuple rejette les NLFA, il fait du même coup capoter l'Accord sur le transit avec la CE. Plus généralement, un «non» aux NLFA passerait pour un «non» suisse à l'Europe.

Droit foncier rural: la terre aux paysans

Approuvé par les Chambres fédérales en octobre 1991, le nouveau droit foncier rural réunit en une seule loi des dispositions éparpillées dans cinq textes législatifs différents.

Partant du principe que la terre cultivée n'est pas une simple marchandise, elle se propose donc de la laisser aux paysans qui l'exploitent directement.

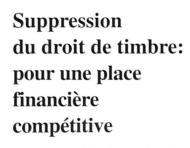
Mais à peine le vote final avait-il été acquis qu'un comité de parlementaires des partis bourgeois s'est activé pour lancer un référendum, parce qu'il estime inacceptable de réserver aux seuls agriculteurs qui ne représentent que 5% de la population suisse la possibilité d'acheter une parcelle agricole.

Sans sol, affirme en revanche l'Union suisse des paysans, entièrement acquise au nouveau droit foncier rural, il n'y a pas de paysans et sans paysans, il n'y a plus de production de denrées alimentaires régionales de qualité ni d'entretien du paysage.

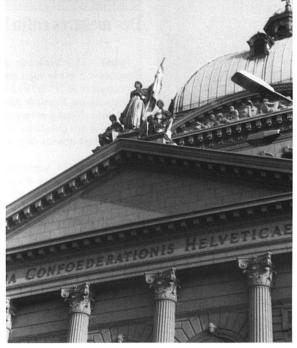
Le nouveau droit entend lutter contre la spéculation sur les terres agricoles, leur acquisition à titre de placement de capitaux et les dessous de table qui font monter inutilement les prix par des dispositions sur les prix et par l'institution d'un régime d'autorisation obligatoire lors de l'achat de domaines et de biens-fonds. Il a pour ambition de réduire la pression poussant à tirer le maximum d'un sol coûteux, précisément en veillant à ce que les prix restent à un niveau acceptable. Il se propose de favoriser le maintien d'exploitations familiales viables en luttant contre le morcellement des biensfonds agricoles par l'interdiction du partage réel. Il prévoit enfin de mettre fermiers et propriétaires sur un même pied en accordant un droit de préemption au fermier en cas d'affermage de longue durée.

Soutenu par les grandes associations patronales et les milieux immobiliers, le comité qui a fait aboutir le référendum s'insurge tout particulièrement contre un droit qui, réservant la terre à ceux qui l'exploitent, priverait 95% de la population de la possibilité d'acheter des terres agricoles. Il s'oppose à la suppression virtuelle de l'affermage, qui discrimine notamment de jeunes citadins

désireux de se convertir à l'agriculture. Il s'inquiète enfin de l'inflation bureaucratique qui découlerait de la nécessité de contrôler, dans l'ensemble du pays, l'application du nouveau droit foncier rural.



Le 2 juin 1991, le peuple suisse a rejeté le nouveau régime financier, parce qu'il n'a pas voulu de la TVA (taxe sur la valeur ajoutée). Mais dans la foulée, il a donné le coup de grâce à un allègement des droits de timbre, partie intégrante de ce régime financier, qui devait renforcer la compétitivité de la place financière





suisse sur le plan international. Les partis bourgeois se sont mis d'accord pour convaincre Conseil fédéral de procéder à une nouvelle révision de la loi sur les droits de timbre, de façon à permettre aux banques et aux sociétés financières suisses de continuer à exercer le commerce des titres en Suisse, de reprendre le contrôle d'opérations qui ont reflué

vers l'étranger, voire de développer de nouvelles activités financières en Suisse. Ces mesures occasionneraient à la caisse de la Confédération une perte de 420 millions de francs. Cette révision législative a été approuvée par les deux Chambres, également en octobre 1991.

Le Parti socialiste, appuyé par l'Union syndicale suisse, a aussitôt lancé un référendum contre ce qu'il a qualifié de «coup de force des partis bourgeois», infligé malgré le verdict populaire contre le nouveau régime financier. Ils estiment de plus déraisonnable de faire subir à la Confédération une perte de recettes de plus de 400 millions par an à l'ère des déficits budgétaires.

Participation ou isolement

Le comité de rédaction de FS, à l'unanimité, a pris position en faveur des transversales alpines et, pour une fois, décidé de publier une recommandation de vote.

Raisons: dans le traité qu'il s'agit de ratifier,

- la priorité du train sur la route est maintenue;
- la limite des 28 tonnes et l'interdiction pour les camions de circuler le dimanche et la nuit sont maintenues;
 - les désirs de la Confédération en matière de transit sont globalement respectés;
- le maintien d'un trafic à travers les Alpes, qui a été une constante de notre histoire, est assuré et adapté aux exigences de la Communauté européenne;
- il s'agit pour la Suisse de choisir entre la participation à la CE ou le risque d'un graduel isolement au cœur même de l'Europe.

On lira avec intérêt et profit l'étude détaillée du prof. Gérard Benz, de l'Université de Genève, Les Transports, un Défi européen, Ed. Georg, Genève, 39 fr.

Réforme du Parlement: pour relever les défis de l'an 2000

Deux professeurs de droit et parlementaires fédéraux, le Genevois Gilles Petitpierre et le Bâlois René Rhinow, ont empoigné le taureau par les cornes et proposé une réforme du Parlement fédéral, visant à lui permettre d'accomplir ses tâches, de plus en plus lourdes et complexes, dans de meilleures conditions, ce qui passe aussi par une amélioration de la rétribution des députés. Or cette réforme est, elle aussi, attaquée par un référendum téléguidé par une poignée de parlementaires démocrates du centre et radicaux. Ses adversaires s'en prennent uniquement à la revalorisation des indemnités parlementaires, lesquelles passeraient de 90000 60 000 à francs par an, complétée par une somme de 50000 francs pour l'enga-

gement d'un collaborateur personnel.

Or cette réforme va bien au-delà d'une simple question de gros sous. Elle prévoit la création de commissions permanentes couvrant tous les domaines de la politique fédérale, une participation active du Parlement à la définition de la politique étrangère de la Suisse, une amélioration de la collaboration entre les deux conseils, ainsi qu'un renforcement de la gestion et de la planification de l'activité parlementaire. Le tout pour donner au pouvoir législatif les moyens de relever les défis de l'an 2000.

Anne-Marie Ley



La Faculté de médecine met au concours le poste de

professeur ordinaire, chef du Service de rhumatologie,

médecine physique et réhabilitation

L'activité du Service comprend l'étude des maladies affectant le système locomoteur, leur traitement médicamenteux ou physique. Le service, administrativement indépendant, comprend une division de rhumatologie ayant une double affiliation avec le Département de médecine interne et le Service de rhumatologie, médecine physique et réhabilitation, et une division de médecine physique et réhabilitation.

les candidats en possession d'un titre universitaire, ayant une large expérience clinique en rhumatologie et/ou médecine physique et réhabilitation, un dossier scientifique démontrant une activité de recherche originale, une capacité à stimuler, coordonner et développer de nouvelles lignes de recherche, une expérience d'enseignement universitaire et en gestion et conduite du personnel sont priés de faire parvenir leur curriculum vitæ et leur dossier scientifique au Professeur J.-J. Livio, Doyen de la Faculté de médecine, Bugnon 9, CH - 1005 Lausanne, jusqu'au 31 octobre 1992. Le cahier des charges peut être obtenu à la même adresse.

Soucieuse de promouvoir l'accès des femmes à la carrière académique, l'Université encourage les candidatures féminines. La Faculté autonome de théologie protestante ouvre une inscription pour un poste de

Professeur ordinaire

de Nouveau Testament

Charge

Il s'agit d'un poste à charge complète comprenant 6 heures de cours et séminaires; direction de recherches.

Titre exigé :

Doctoral en théologie

Entrée en fonction : 1 er octobre 1993

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 31 octobre 1992 au secrétariat de la Faculté autonome de théologie protestante, 3 place de l'Université 1211 GENEVE 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

Désirant associer tant les femmes que les hommes à l'enseignement et à la recherche, l'Université souhaite recevoir davantage de candidatures féminines.

